

Informations Inscriptions Rentrée 2026/2027

Madame, Monsieur,

Votre enfant est inscrit à l'école aux mille étangs de Mionnay pour l'année scolaire 2026/2027.

Le Pôle Enfance communal gère les services de restauration scolaire, d'accueil périscolaire, et d'accueil de loisirs du mercredi.

Les dossiers administratifs papier doivent être renouvelés tous les deux ans.

L'année scolaire 2026/2027 correspond à une année de renouvellement. Nous vous remercions donc de bien vouloir compléter et retourner le dossier papier dans la boîte aux lettres du Pôle Enfance (devant l'école élémentaire) avant le 17 juin 2026.

Les inscriptions se font ensuite par voie dématérialisée, sur le « portail familles » accessible sur le site internet de la Mairie de Mionnay www.mionnay.fr.

Je vous invite donc :

- **à vérifier et/ ou modifier les informations contenues dans le dossier famille via le portail** en cliquant sur « l'espace famille » puis « dossier famille ». Pour les familles dont l'adresse a changée merci de faire la modification sur le portail famille,
- **à prendre connaissance du règlement intérieur** du pôle enfance, accessible sur le portail famille ainsi que sur le site internet de la commune,
- **à inscrire votre enfant pour chaque temps de présence** choisie conformément aux modalités décrites dans le règlement intérieur ;
- **à fournir l'attestation employeur** afin de prioriser les places pour les enfants dont les 2 parents travaillent en cas de limite d'accueil atteinte.

Vos codes d'accès au portail famille restent inchangés.

RAPPEL : une inscription annuelle est possible pour l'ensemble des activités.

Concernant les mercredis, la priorité est accordée aux enfants mionnezans scolarisés à l'école de Mionnay. Pour les enfants non mionnezans et non scolarisés à l'école de Mionnay, les inscriptions s'effectuent par période.

Par ailleurs, le conseil municipal du 4 juin 2026 a validé la création d'une nouvelle tranche de quotient familial (QF5) pour les familles dont le quotient est supérieur à 1800. L'ensemble des tarifs sont consultables dans le règlement du Pôle Enfance disponible sur le site de la Mairie de Mionnay.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter Mme Stéphanie Davergne au 06 72 84 33 20 ou par mail pole.enfance@mionnay.fr.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

A Mionnay, le 5 juin 2026
Maud FAYOT - Adjointe à l'enfance-jeunesse